



Extrait du procès-verbal des Délibérations du Conseil d'Administration

du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2394

L'an Deux Mille Vingt et un et le 27 Juillet de 18h00 à 21h00, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

Présents :

Mesdames Joëlle EYCHENNE, Christine TEQUI
Messieurs Raymond BERDOU, Daniel BESNARD, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Pierre BOIX, Jean-Claude COMBRES, Jacques ESCANDE, Jean-Paul FERRE, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Patrick LAFFONT, Christian LOUBET, Louis MARETTE, Alain METGE, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Jean-Claude SERRES, Jean-Michel SOLER, André VIDAL, Pierre VIEL.

Excusés :

Madame Elisabeth CLAIN
Messieurs Jean-Luc COURET, Francis MAGDALOU, Alain MAYODON , Alain ROCHET

Absents :

Monsieur Henri BENABENT

Procuration :

Madame Christine TEQUI a pouvoir de Monsieur Alain ROCHET
Monsieur Jean-Paul FERRE a pouvoir de Monsieur Francis MAGDALOU
Monsieur Christian LOUBET a pouvoir de Monsieur Alain MAYODON
Monsieur Raymond BERDOU a pouvoir de Monsieur Jean-Luc COURET
Monsieur Daniel BESNARD a pouvoir de Madame Elisabeth CLAIN

Objet

Désignation d'un représentant au sein de la C.D.C.I .

Madame la Présidente rappelle la création d'une Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

Monsieur René MASSAT siégeait au sein de cette commission en tant que membre du CA du SMDEA dans le collège « représentants des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes ».

Suite aux élections départementales et au renouvellement des membres du Conseil d'Administration du SMDEA, il convient de nommer un nouveau membre pour siéger au sein de cette commission.

* *

*

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

APPROUVE

ledit rapport.

DESIGNE

Madame Christine TEQUI pour siéger au sein de la CDCI.

Une subdélégation peut être également donnée aux vice-présidents du SMDEA en cas d'absence de Mme la Présidente.

* *

*

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

**La Présidente du SMDEA
Christine TEQUI**



Je soussignée, Christine TEQUI, Présidente du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège
Certifie le caractère exécutoire du présent acte,
à compter du **28 JUIL 2021**
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
A Saint Paul de Jarrat, le **28 JUIL 2021**

**La Présidente
Christine TEQUI**

Reçu en Préfecture le : **28 JUIL 2021**
Publié ou Notifié le : **28 JUIL 2021**